

# CHARTRE du bien vivre ensemble



## Stationnement et circulation

- Ne nous garons pas en stationnement gênant et pensons aux piétons, aux parents avec poussettes, et aux personnes à mobilité réduite.
- Respectons les places de stationnement réservées aux personnes handicapées.
- Respectons les voies de circulation partagées avec les piétons et les cyclistes.



## Surveillons nos amis les animaux

- Ramassons les déjections de nos chiens (des sacs sont à votre disposition dans différents endroits de la ville).
- Surveillons nos chats.



## Le bruit est aussi une pollution

- Observons les heures légales pour tondre nos pelouses ou tailler nos haies. (les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 ; les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h et les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h).
- Ménageons la quiétude de nos voisins.



## Environnement

- Utilisons les endroits prévus pour chacun de nos déchets (papiers et bouteilles).
- Pensons à l'entretien de nos haies, source de gênes et de conflits.



## Equipements

- Respectons nos espaces communs :
  - Mobilier urbain
  - Bâtiments
  - Aires de jeux.
- Ne jetons pas nos mégots de cigarette.



*C'est notre ville à tous, soyons les acteurs de cette charte citoyenne, c'est le reflet de notre cité Art de Vivre.*